



Número de Révision: 004.0

Date de sortie: 04/18/2025

## 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LePage 2 in 1 Seal and Bond Kitchen and Bath(Formerly LePage® Ultra Seal™ Clear Kitchen &amp; Bath Acrylic Sealant)</b>	<b>Numéro IDH:</b>	1380423
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Mastic d'étanchéité		
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Votre contact:</b>	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

<b>DANGER:</b>	H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H334 - PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
--------------------	--

Numéro IDH: 1380423

Nom du produit: LePage 2 in 1 Seal and Bond Kitchen and Bath(Formerly LePage® Ultra Seal™ Clear Kitchen & Bath Acrylic Sealant)

**Intervention:**

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'air et la placer dans une position facilitant la respiration.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
 P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin.  
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage:**

Non prescrit

**Élimination:**

P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Autres dangers**

Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Nonylphenol, 4-EO, sulfated, ammonium salt	9051-57-4	1 - 5
peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	0.1 - 1
Éthanol	64-17-5	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Si une irritation se déclare, rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, obtenir une aide médicale.
<b>Ingestion:</b>	Rincer la cavité buccale. Ne pas boire ni vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	L'eau pourra ne pas convenir comme moyen d'extinction, mais pourra aider à garder les contenants adjacents, frais.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Eviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété de cette matière avec la peau. Tenir hors de portée des enfants.
<b>Stockage:</b>	Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
peroxydisulfate de dipotassium	0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (exprimé en persulfate)	Rien	Rien	Rien
Éthanol	1,000 ppm STEL	1,000 ppm (1,900 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien

<b>Remarques sur la conception des installations techniques:</b>	Utilisez la ventilation épuisée locale.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<b>Protection des yeux:</b>	Aucune requise en usage normal.
<b>Protection de la peau:</b>	Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Limpide
<b>Odeur:</b>	Acrylique
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	7.7 - 8.6
<b>Pression de vapeur:</b>	15 mm/hg (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	100 °C (212°F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.0485 - 1.0665 à 20 °C (68°F)
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Plus lourd que l'air, (Air = 1)
<b>Point d'éclair:</b>	> 93.3 °C (> 199.94 °F) Creuset fermé Pensky-Martens
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	0.5 (Butylacétate = 1)
<b>Solubilité:</b>	Soluble
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	1 %; < 15 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
<b>Viscosité dynamique:</b>	250,000 - 350,000 cp
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
<b>Produits incompatibles:</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation des vapeurs du scellant non durci peut causer une irritation des voies respiratoires. Irrite les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Le contact prolongé ou répétitif avec ce produit peut assécher ou dégraisser la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Le contact avec le produit non durci peut irriter les yeux.
<b>Ingestion:</b>	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Nonylphenol, 4-EO, sulfated, ammonium salt	Rien
peroxodisulfate de dipotassium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.1 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = >= 2.95 mg/l
Éthanol	Oral LD50 (Rat) = 9.9 g/kg Oral LD50 (Rat) = 6.2 g/kg Oral LD50 (Rat) = 17.8 g/kg Oral LD50 (Rat) = 11.5 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,450 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 10.6 g/kg Oral LD50 (Rat) = 7,060 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 133.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 124.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 115.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 130.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 128.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 116.9 mg/l CL50 par inhalation (Souris, 4 h) = 39 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Nonylphenol, 4-EO, sulfated, ammonium salt			
peroxodisulfate de dipotassium			
Éthanol	Irritant		Système nerveux central

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Nonylphenol, 4-EO, sulfated, ammonium salt	Non	Non	Non
peroxodisulfate de dipotassium	Non	Non	Non
Éthanol	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3, 8, 11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 04/18/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.